



NOS VALEURS

La FNATH, on y vient pour soi, on y reste pour les autres !

La solidarité est la valeur fondatrice de la FNATH. Une solidarité active, généreuse : c'est elle qui donne sens et force à notre mission : défendre les droits de chacun et l'intérêt de tous. La solidarité, c'est être proche, amical, à l'écoute de chaque accidenté, pour l'accompagner et l'aider à se reconstruire.



© Eric Vermy

La FNATH se définit aussi comme une association de convivialité qui permet à ses adhérents de se rencontrer, de partager un repas, d'échanger des informations, de créer de nouvelles amitiés, de réaliser de nombreux événements et actions dont les pages locales d'*À part entière* se font régulièrement écho.

La FNATH s'attache aujourd'hui à obtenir de nombreuses avancées pour les accidentés de la vie. Nous n'obtiendrons ces avancées qu'avec le soutien de personnes solidaires, comme le sont nos adhérents. C'est tous ensemble que nous devons défendre nos droits à une société plus juste, plus humaine, plus sûre, plus solidaire. La solidarité, c'est aussi mener ensemble le même combat, pour faire entendre la voix des accidentés et des handicapés, faire reconnaître leurs droits, et d'abord celui d'accéder à une pleine citoyenneté, de participer à la vie publique et aux décisions qui les concernent.

La solidarité, c'est également protéger toutes les vies face aux dangers au travail, sur la route, dans la vie de tous les jours.

LA FNATH EN QUELQUES CHIFFRES

150 000 adhérents
20 000 bénévoles
1000 sections locales qui sont l'âme de l'association et forment un réseau de 72 structures départementales ou interdépartementales, assurant une présence sur l'ensemble du territoire.
3 associations agréées : UNIAT, ATHA et le réseau DES.

INDÉPENDANTE

La FNATH est une association à but non-lucratif, indépendante de tous les pouvoirs.

RECONNUE

La FNATH est une association reconnue d'utilité publique.

Elle est financée quasi exclusivement par les cotisations de ses **150 000 adhérents et les dons de ses 25 000 donateurs.**

OÙ NOUS JOINDRE ?

04 77 49 42 42

ou

04 77 49 42 45

(FNATHservices)

www.fnath.org

www.fnathservices.com

RÔLE

Une association ouverte à tous les accidentés de la vie

Dans un esprit d'entraide et de générosité, la FNATH apporte soutien, réconfort, conseils et assistance à tous les accidentés et les aide à repartir dans la vie sociale et professionnelle.

La FNATH, association des accidentés de la vie, a été créée en 1921 pour défendre les droits des victimes d'accidents au travail. Elle a longtemps, et pour cause, été associée aux Mutilés du travail. C'est la rançon du succès. Mais depuis longtemps, la FNATH s'est non seulement ouverte aux accidentés du travail et aux personnes victimes de maladies professionnelles, mais aussi à tous les assurés sociaux, pas seulement les ouvriers ou les salariés. À leurs conjoints aussi. Aux veuves et aux orphelins.

Évolutions de la société

L'association a suivi les évolutions de la société pour tout naturellement s'intéresser à toutes formes de handicap, quelle qu'en soit l'origine. Au début des années 2000, la FNATH a affirmé son rôle d'association référente pour toutes les personnes accidentées de la vie. Mais, bien sûr, la FNATH accompagne les salariés victimes de stress, de harcèlement, de discriminations, de troubles musculo-squelettiques (TMS), première maladie professionnelle en France, mal reconnue... Tous les sujets qui touchent nos concitoyens concernent la FNATH. Parmi les plus récents, citons le développement des cancers, la prévention et l'indemnisation de

la pénibilité au travail, l'accès aux soins pour tous. Sans oublier la dépendance, l'accessibilité à tout pour tous... Elle s'intéresse aux personnes victimes d'acouphènes, aux personnes exposées aux retombées des essais nucléaires, aux personnes exposées au plomb. Elle a ouvert ses portes aux personnes victimes du Distilbène® et du Mediator® (lire page 7).

Soutenir

En s'ouvrant sans cesse, ainsi, notre association sait mettre à la disposition d'un large public ses connaissances acquises depuis 90 ans, sur le plan social, sur le plan médical et sur le plan juridique bien sûr, forte des jurisprudences qu'elle a obtenues. L'association des accidentés de la vie a ce privilège de savoir accompagner les victimes, de les soutenir et de les guider dans les méandres de l'administration (Sécurité sociale, tribunal des affaires de Sécurité sociale, contentieux, faute inexcusable) sociale et juridique... Elle lutte au quotidien pour améliorer la vie des personnes accidentées, handicapées, malades, et pour qu'elles soient reconnues et traitées en citoyens à part entière. Elle les représente dans les commissions locales, les organismes sociaux et institutions départementales et régionales. <>